

TABLEAU DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS

	INFIRMIÈRE-CHEF CHEF DE SERVICE	INFIRMIÈRE CLINICIENNE- ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (IC ASI)/ASSISTANTE- INFIRMIÈRE-CHEF (AIC)-/ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (ASI)	INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE (IPS-SPL)	INFIRMIÈRE CLINICIENNE (INFIRMIÈRE BACHELIÈRE)	INFIRMIÈRE	INFIRMIÈRE AUXILIAIRE	1. PRÉPOSÉ (E) AUX BÉNÉFICIAIRES (PAB) 2. AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX (ASSS)
MANDAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assume la gestion et la coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles de l'unité ou du service.</li> <li>Exerce un leadership auprès de son équipe tout en s'assurant de la qualité des soins et de la sécurité des patients.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assiste l'infirmière-chef ou le supérieur immédiat dans ses fonctions.</li> <li>Planifie, supervise, coordonne et évalue les soins infirmiers et les activités d'une unité (ou d'un service) pour la durée de son quart de travail.</li> <li>Assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins de santé des patients et de leur famille.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consacre l'essentiel de sa pratique à des soins directs axés sur le traitement et le suivi de personnes présentant un problème de santé aigu ou chronique dans une spécialité de première ligne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins de santé des patients qui lui sont confiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins de santé des patients qui lui sont confiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribue à l'évaluation de l'état de santé de l'utilisateur et à la réalisation du plan de soins.</li> </ul>	<p><b>1. PAB en hébergement</b> Procure les soins d'hygiène et de base et contribue aux mesures de confort.</p> <p><b>2. ASSS au SAD</b> À domicile, supplée à l'incapacité ou l'absence du client/famille. Il ou elle actualise les tâches prévues au plan de services au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La prestation de soins à la personne;</li> <li>L'actualisation des rôles d'éducation, de suppléance, de support dans les activités de la vie domestique;</li> <li>L'actualisation des interventions éducatives visant le développement du potentiel d'autonomie du client/famille, i.e. la socialisation, l'éducation à de saines habitudes de vie;</li> <li>La promotion du bien-être du client/famille, i.e. un rôle d'observation, de liaison, de réassurance.</li> </ul>

## TABLEAU DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS

	INFIRMIÈRE-CHEF CHEF DE SERVICE	INFIRMIÈRE CLINICIENNE- ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (IC ASI)/ASSISTANTE- INFIRMIÈRE-CHEF (AIC)/ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (ASI)	INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE (IPS-SPL)	INFIRMIÈRE CLINICIENNE (INFIRMIÈRE BACHELIÈRE)	INFIRMIÈRE	INFIRMIÈRE AUXILIAIRE	1. PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES (PAB) 2. AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX (ASSS)
<b>RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assure d'une utilisation adéquate des ressources allouées aux services, en tenant compte de la performance, de l'efficacité, de l'efficience et de l'approche clientèle.</li> <li>Participe à l'élaboration et à la réalisation du rôle, des objectifs et des priorités de la direction en conformité avec la mission, la philosophie et les orientations du CSSS.</li> <li>Contribue à l'identification, à la mise en place et assure le suivi de stratégies favorisant l'accessibilité, la continuité, la qualité et l'efficience des services en vue de répondre aux besoins de la clientèle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agit comme personne-ressource auprès de ses collègues pour la planification, la distribution et l'évaluation des soins infirmiers, ainsi que pour les situations complexes de soins et les situations de conflit impliquant la famille ou les intervenants.</li> <li>Répartit le travail selon les compétences du personnel en place et les besoins des patients.</li> <li>S'assure de disposer continuellement de personnel compétent et en nombre suffisant.</li> <li>Voit au respect des techniques et des protocoles médicaux et des soins infirmiers correspondant à des ordonnances collectives.</li> <li>S'assure que les soins donnés sont de qualité optimale.</li> <li>Participe à l'accueil, l'orientation, à la formation et l'évaluation du personnel.</li> <li>Voit à ce que les règlements internes soient appliqués et avise le supérieur immédiat lors de ses absences lorsque des personnes y dérogent.</li> <li>Supervise le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de</li> </ul>	<p>En plus de pouvoir exercer les activités réservées (17) aux infirmières et, à certaines conditions, exercer cinq activités médicales en vertu de l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers (LII). Ces cinq activités consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prescrire des examens diagnostiques;</li> <li>Utiliser des techniques diagnostiques invasives ou présentant des risques de préjudice;</li> <li>Prescrire des médicaments et d'autres substances;</li> <li>Prescrire des traitements médicaux;</li> <li>Utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux invasifs ou présentant des risques de préjudice.</li> </ul> <p>Afin de pouvoir exercer ces cinq activités médicales, l'IPS-SPL doit obtenir un</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évalue l'état de santé de l'usager, détermine et assure la réalisation du plan thérapeutique infirmier, du plan de soins et de traitements infirmiers.</li> <li>Prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.</li> <li>Assure la continuité des soins entre les quarts de travail et lors des transferts de clients.</li> <li>Planifie, dispense et évalue l'enseignement aux usagers et à leurs proches.</li> <li>Coordonne le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de ses collègues et de l'équipe interdisciplinaire.</li> <li>Communique les informations recueillies au médecin et à l'équipe interdisciplinaire.</li> <li>Collabore étroitement avec les autres professionnels dans la gestion de l'épisode de soins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évalue l'état de santé de l'usager, détermine et assure la réalisation du plan thérapeutique infirmier, du plan de soins et de traitements infirmiers.</li> <li>Prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.</li> <li>Assure la continuité des soins entre les quarts de travail et lors des transferts de clients.</li> <li>Planifie, dispense et évalue l'enseignement aux usagers et à leurs proches.</li> <li>Coordonne le travail d'équipe.</li> <li>Communique les informations recueillies au médecin et à l'équipe interdisciplinaire.</li> <li>Collabore étroitement avec les autres professionnels dans la gestion de l'épisode de soins.</li> <li>Connaît les normes et les critères applicables dans le domaine des soins infirmiers,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe à la réalisation d'un ensemble de soins infirmiers, en collaboration avec l'équipe de soins.</li> <li>Participe à l'enseignement aux usagers et à leurs proches.</li> <li>Avise l'infirmière de toute anomalie décelée chez le patient.</li> <li>Connaît les normes et les critères applicables dans le domaine des soins infirmiers, les procédures de soins, les protocoles et ordonnances collectives de l'établissement.</li> <li>Utilise les moyens pour garder à jour sa compétence.</li> <li>Répond aux conditions requises pour poser les actes autorisés.</li> <li>Participe aux activités de formation, de même qu'à l'orientation et à l'intégration du nouveau personnel.</li> <li>Participe au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des soins.</li> </ul>	<p><b>1. PAB en hébergement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectue les soins de base des patients tels que l'aide à l'alimentation, aide à l'hygiène corporelle, aide à la marche.</li> <li>Communique les informations pertinentes à l'infirmière (ex. : plaie ou selle liquide lors du changement de culotte d'incontinence, client somnolent).</li> <li>Nettoie et remplit les cabarets pour les intraveineuses, les chariots de lingerie.</li> <li>Fait les lits.</li> <li>Nettoie les tiroirs des chariots de médicaments, les chaises d'aisance, les bassines, les tiges à soluté.</li> <li>Vide et remplace les poches à linge, les bacs de déchets biomédicaux.</li> <li>Distribue les plateaux d'alimentation.</li> <li>Répond aux cloches d'appel.</li> <li>Transport des patients, prélèvements ou autres selon les besoins.</li> </ul>

TABLEAU DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS

	INFIRMIÈRE-CHEF CHEF DE SERVICE	INFIRMIÈRE CLINICIENNE- ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (IC ASI)/ASSISTANTE- INFIRMIÈRE-CHEF (AIC)/ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (ASI)	INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE (IPS-SPL)	INFIRMIÈRE CLINICIENNE (INFIRMIÈRE BACHELIÈRE)	INFIRMIÈRE	INFIRMIÈRE AUXILIAIRE	1. PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES (PAB) 2. AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX (ASSS)
<b>RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe au développement des programmes et activités de soins qui répondent aux besoins des clients et leur famille, et ce, en collaboration avec les partenaires du CSSS et du réseau, puis voit à leur application.</li> <li>Planifie, coordonne, contrôle et évalue les activités clinico-administratives relatives à l'administration des soins et des services sous sa juridiction. Par exemple, elle détermine la composition des équipes pour accomplir le travail de l'unité.</li> <li>S'assure d'établir et d'appliquer des programmes, des politiques, des protocoles, des processus de contrôle de la qualité et de résolution de problèmes à l'unité ou dans le service.</li> </ul>	<p>ses collègues et de l'équipe multidisciplinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Révisé les priorités de soins en fonction du niveau d'activité et d'intensité des soins.</li> <li>S'assure que l'évaluation initiale (la collecte des données) est effectuée et soutient l'infirmière dans l'analyse de celle-ci et la détermination du PTI (plan thérapeutique infirmier) ou du plan de services.</li> <li>Agit à titre de coach pour l'infirmière au niveau des activités de surveillance clinique et de l'évaluation des résultats obtenus chez le client à la suite des interventions.</li> <li>S'assure que la planification de congé est amorcée dès le début de l'épisode de soins en collaboration avec les infirmières et autres professionnels impliqués.</li> <li>Assure la continuité des soins entre les quarts de travail et lors des transferts de clients.</li> <li>Collabore à la conception, l'implantation, l'évaluation et à la révision des activités de l'unité et des feuillets d'enseignement à la clientèle.</li> </ul>	<p>certificat de spécialiste délivré par l'OIIQ et être habilitée à exercer ces activités, en vertu d'un règlement du CMQ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conçoit, applique et évalue les programmes de soins requérant des connaissances avancées, visant des problèmes de santé complexes.</li> <li>Connaît les normes et les critères applicables dans le domaine des soins infirmiers, des procédures de soins, des protocoles et ordonnances collectives de l'établissement.</li> <li>Utilise les moyens pour garder à jour sa compétence.</li> <li>Répond aux conditions requises pour poser les actes autorisés.</li> <li>Participe aux activités de formation.</li> <li>Participe au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des soins.</li> <li>Assure l'orientation du nouveau personnel et participe à la formation des stagiaires.</li> <li>Collabore à la recherche.</li> <li>Participe au développement d'outils cliniques, d'évaluation de la qualité des soins et élabore certains outils (ex : feuillets d'enseignement pour le client/famille).</li> </ul>	<p>les procédures de soins, les protocoles et ordonnances collectives de l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilise les moyens pour garder à jour sa compétence.</li> <li>Répond aux conditions requises pour poser les actes autorisés.</li> <li>Participe aux activités de formation, de même qu'à l'orientation et à l'intégration du nouveau personnel.</li> <li>Participe au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des soins</li> <li>(art.36 al 15o : décider de l'utilisation des mesures d'isolement [...] ne s'applique pas au CSSS PDI)</li> <li>Art. 36, al. 17o : évalue un enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement dans le but de déterminer des services de réadaptation et d'adaptation répondant à ses besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes tâches déléguées par l'infirmière ou l'infirmière auxiliaire.</li> </ul> <p><b>2. ASSS au SAD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectue les soins reliés à l'hygiène, l'alimentation, la mobilisation, l'assistance à l'élimination.</li> <li>Apporte de l'aide au niveau de la préparation des repas, de la lessive, du changement de literie, de l'entretien ménager, des courses.</li> <li>Communique au gestionnaire de cas toute(s) particularité(s) observées(s) chez la clientèle.</li> </ul>	

TABLEAU DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS

	INFIRMIÈRE-CHEF CHEF DE SERVICE	INFIRMIÈRE CLINICIENNE- ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (IC ASI)/ASSISTANTE- INFIRMIÈRE-CHEF (AIC)/ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (ASI)	INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE (IPS-SPL)	INFIRMIÈRE CLINICIENNE (INFIRMIÈRE BACHELIÈRE)	INFIRMIÈRE	INFIRMIÈRE AUXILIAIRE	1. PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES (PAB) 2. AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX (ASSS)
<b>RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évalue le rendement disciplinaire et professionnel de ses employés.</li> <li>Implante des outils d'évaluation de la qualité de l'exercice infirmier, de la prise de décision et de la compétence des infirmières.</li> <li>S'assure de la présence de personnel qualifié, en nombre suffisant pour assurer la stabilité de l'équipe.</li> <li>Effectue la gestion du budget des ressources matérielles et humaines.</li> <li>Évalue les besoins de formation de ses employés et s'assure qu'ils reçoivent la formation nécessaire.</li> <li>Favorise l'implantation d'un programme d'orientation adapté aux réalités du service.</li> <li>Organise des rencontres statutaires avec les membres du personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe à la conception, l'implantation, l'évaluation et la révision d'outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins.</li> <li>Collabore à la sélection, l'orientation et à l'identification des besoins de formation ainsi qu'à l'évaluation du rendement du personnel.</li> <li>S'assure du fonctionnement et de l'entretien de l'équipement dans l'unité de soins.</li> <li>Analyse les incidents et les accidents en vue d'en déterminer les causes et de les éliminer.</li> <li>Collabore à l'analyse des plaintes.</li> <li>Participe à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle et propose des mesures correctives lorsque requis.</li> <li>Remplace le supérieur immédiat lors de ses absences pour certaines tâches administratives.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>(art.36 al 15o : décider de l'utilisation des mesures d'isolement [...] ne s'applique pas au CSSS PDI)</li> <li>Art. 36, al. 16o : Évalue les troubles mentaux, à l'exception du retard mental, lorsque l'infirmière détient une formation de niveau universitaire et une expérience clinique en soins infirmiers psychiatriques déterminées dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe g de l'article 14.</li> <li>Art. 36, al. 17o : évalue un enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement dans le but de déterminer des services de réadaptation et d'adaptation répondant à ses besoins.</li> </ul>			

TABLEAU DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS

	INFIRMIÈRE-CHEF CHEF DE SERVICE	INFIRMIÈRE CLINICIENNE- ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (IC ASI)/ASSISTANTE- INFIRMIÈRE-CHEF (AIC)/ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (ASI)	INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE (IPS-SPL)	INFIRMIÈRE CLINICIENNE (INFIRMIÈRE BACHELIÈRE)	INFIRMIÈRE	INFIRMIÈRE AUXILIAIRE	1. PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES (PAB) 2. AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX (ASSS)
<b>RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS INFIRMIERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en place des mécanismes de communication et des mécanismes de consultation auprès des employés : cahier de communications, tableau d'affichage, réunions, etc.</li> <li>• Intervient auprès des membres du personnel en difficulté, c'est-à-dire n'atteignant pas les objectifs d'excellence fixés.</li> <li>• Fait le suivi des plaintes en analysant les problèmes et en prenant les mesures appropriées pour y remédier.</li> <li>• Favorise l'implantation des meilleures pratiques au sein de son unité de soins.</li> <li>• Favorise la recherche en sciences infirmières et avec les autres disciplines.</li> </ul>						